

PLAN DE QUARTIER CHIEN-BOEUF-SUD

0 m 25 m ECHELLE 1:500

EXAMEN PREALABLE COMPLEMENTAIRE

1	2
Approuvé par la Municipalité de Cossonay dans la séance du :	Soumis à l'enquête publique du : au :
Le Syndic : Le Secrétaire :	Le Syndic : Le Secrétaire :
3	4
Adopté par le Conseil communal dans la séance du :	Approuvé préalablement par le Département compétent le :
Le Président : La Secrétaire :	La Cheffe du Département :
	5
	Entré en vigueur le :

Juillet 2015
14101_PQ_500_Ext_prea_comp_150702_ABL_cro

urbaplan

LEGENDE

- Périmètre du plan de quartier affecté à la zone mixte A
- Aire des bâtiments A
- Aire des bâtiments B
- Aire des bâtiments C
- IM = xx m²
SPd = xx m²
- Aire d'aménagements collectifs et paysagers
- Aire de jardins privés
- Aire de verdure
- Aire de sentier
- Aire des allées piétonnes
- Principe de transition
- Aire de mouvement et de stationnement
- Stationnement extérieur couvert
- Bande d'interruption obligatoire
- Front d'implantation obligatoire
- Principe d'accès au quartier*
- Principe d'accès d'urgence*
- Principe d'accès 1 au parking souterrain*
- Principe d'accès 2 facultatif au parking souterrain*
- Principe d'accès aux aires des bâtiments A+B*
- Principe d'accès frontal aux bâtiments C*
- Principe d'accès latéral aux bâtiments C*
- Espace d'accès provisoire à l'aire des bâtiments d'habitations B
- Place pour personnes à mobilité réduite*
- Liaison agricole*
- Liaison piétonne publique
- Liaison piétonne privée
- Principe d'arborisation*
- Construction existante

* Localisation à titre indicatif



LISTE DES PROPRIETAIRES

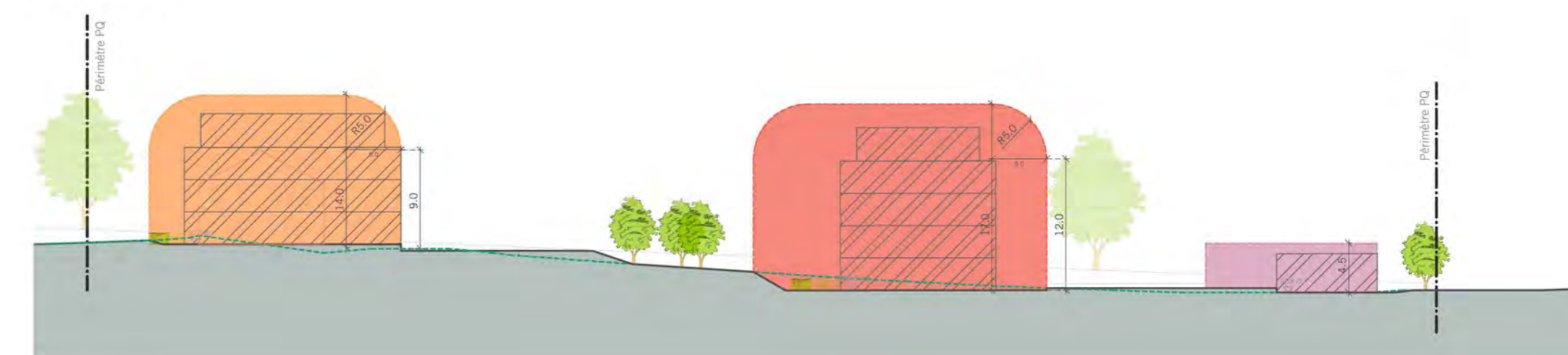
Parcelle n°	Propriétaires	Surfaces comprises dans le PQ (à titre indicatif)	Surfaces totales
476	Despods Eliane	1'672 m ²	1'672 m ²
831	Despods Eliane	9'118 m ²	25'877 m ²

SITUATION - ECHELLE 1:5'000

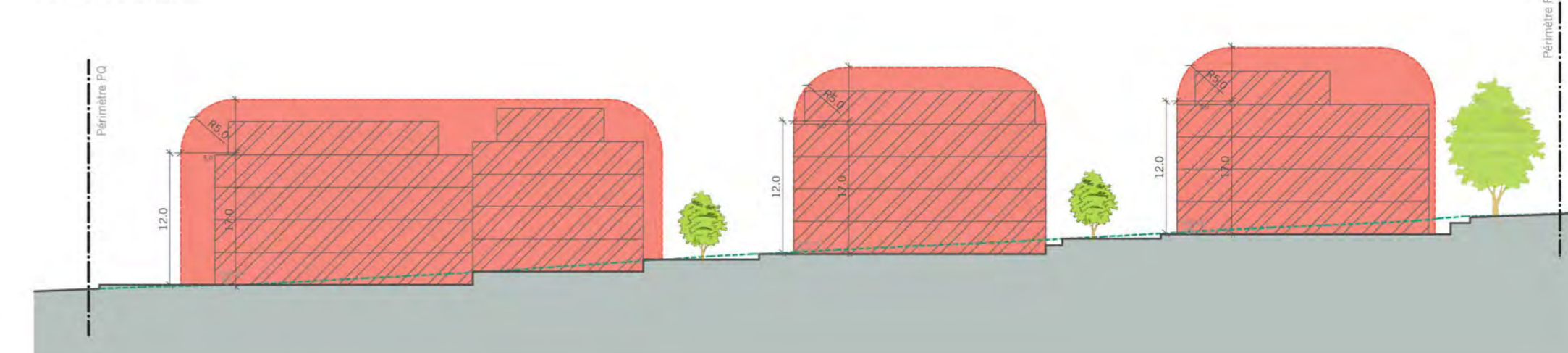


- Gabarit maximum des constructions
- Constructions existantes
- Constructions futures (illustratives)
- Végétation existante / à créer
- Terrain naturel
- Cote de référence

COUPE AA'



COUPE BB'



Mensuration semi-numérique établie sur la base d'un levé des 30/07/2014 et 05/08/2014 Géodonnées du 03.03.2014 © Etat de Vaud
Authentifié le: _____ Signature: _____
Projet de modification de l'état parcellaire du xxx 2014 certifié par :
L'ingénieur-géomètre breveté :



10m



Périmètre maximal des bâtiments selon PQ

Emprise des bâtiments illustrative *
 Différence de niveaux *

REVETEMENTS DE SOL MINERAL

- Enrobé bitumineux (trottoir)
- Enrobé bitumineux (chaussée)
- Béton (parking de surface)
- Enrobé poreux (cheminements)
- Gravrillons (sentier)
- Dallettes béton + gazon (stationnement)
- Dallettes béton (stationnement PMR)
- Revêtement souple et perméable

STRUCTURES PAYSAGERES

- Gazon
- Prairie fleurie
- Jardin privé
- Toiture végétalisée (extensive)
- Haie champêtre *
- Arbre et arbuste *
- Arbre existant à conserver dans / hors périmètre
- Arbre existant à abattre

MOBIERS ET AMENAGEMENTS

- Point lumineux *
- Mur et muret *
- Bordure *
- Assise *
- Rampe ou escaiers

* localisation indicative